

**Près de 2000
manifestants
le 17 décembre
dans la
manifestation
de la région
parisienne**



Education prioritaire, dotations horaires Le dossier n'est pas clos !

Depuis plusieurs semaines la mobilisation des personnels des établissements en zone d'éducation prioritaire ne se dément pas. Elle s'est encore confirmée hier 17 décembre dans la manifestation de la région parisienne qui a réuni près de 2000 participants et dans les rassemblements qui ont eu lieu devant les rectorats en province.

La nouvelle carte de l'Education prioritaire, présentée aux organisations syndicales lors du Comité Technique Ministériel et dans le même temps lors d'une conférence de presse par la ministre de l'Education Nationale, se traduit par la sortie de 197 réseaux sur 1082. 7 réseaux dont la sortie était initialement prévue ayant été réintégrés, concession à la mobilisation des personnels.

Les mesures transitoires évoquées pour les réseaux qui sortent, sous forme de conventions, renvoient au cas par cas défini localement et ne donnent aucune garantie pérenne. Elle s'inscrivent dans une logique de territorialisation renforcée de l'école, comme c'est le cas aux Grésilles à Dijon où la convention est cosignée par le DASEN et la commune.

Aucune précision n'a été donnée sur le sort des 186 lycées qui sont actuellement classés en zone d'éducation prioritaire lors du CTM.

Le ministère laisse entendre que la situation socio-économique des familles s'est améliorée pour justifier les sorties de réseaux de l'éducation prioritaire. La réalité c'est l'augmentation généralisée du chômage (6 millions d'inscrits à Pole Emploi!), la baisse des salaires, le développement de la pauvreté des enfants (près de 19% selon l'UNICEF), conséquences de la politique d'austérité !

La ministre a également annoncé une réforme de l'allocation des moyens aux écoles et établissements secondaires précisant que « donner plus à certains suppose d'en donner moins à d'autres. Mais il faut avoir le courage politique de le faire »

Or les postes supplémentaires qui seront effectivement implantés dans les classes pour enseigner devant les élèves ne permettront pas de compenser, pas plus que les trois dernières rentrées, la démographie (20000 élèves supplémentaires attendus dans le premier degré à la rentrée 2015, 30000 dans le second degré). C'est donc encore une nouvelle dégradation générale qui est prévue. 2511 ETP sont annoncés pour le premier degré, dont une bonne partie sera utilisée pour les décharges de directeurs et en éducation prioritaire notamment (seuls 811 emplois d'enseignants titulaires sont créés), 2550 ETP dans le secondaire dont moins de 1400 seront utilisés comme moyens d'enseignement devant les élèves.

Le nivellement vers le bas des dotations n'est pas une mesure d'égalité mais une mesure d'austérité découlant du pacte de responsabilité.

Les revendications des personnels sont légitimes. Aucun établissement, aucune école n'a trop de moyens ! Pas une heure, pas un poste en moins !

La FNECFP Force Ouvrière propose aux personnels de se réunir dans les écoles, établissements et services dès la rentrée pour établir leur revendications.

La FNECFP Force Ouvrière propose aux fédérations syndicales de l'Education Nationale de se rencontrer dans les jours qui suivent la rentrée pour faire le point de la situation et discuter des initiatives nécessaires.